



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 29 095 202 257

Référence de l'avis : 22 45 A353472 69
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

13 RUE MARC CASSIER

45100 ORLEANS

Numéro FIP : 450 32 02 1797147789 4

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 26/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 45054

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
SIP ORLEANS-LA SOURCE
SAID ORLEANS-LA SOURCE
9 AVENUE DU PDT JOHN KENNEDY
CS 20009
45074 ORLEANS CEDEX 2

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP ORLEANS-LA SOURCE

SAID ORLEANS-LA SOURCE

9 AVENUE DU PDT JOHN KENNEDY

45074 ORLEANS CEDEX 2

3492-009466-0031-0



Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Revenu fiscal de référence :

5 223

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 08 29 095 202 257

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : D KHSSI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00
Détail des revenus				
Autres revenus imposables		Déclar. 1 5 803		Total
Déduction 10% ou frais réels		580		
Salaires, pensions, rentes nets		5 223		5 223
Revenu brut global.....				5 223
Revenu imposable				5 223
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû (53):				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence (25)				5 223
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :				
Plafond total de 2020		Déclar. 1 16 062		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019		3 973		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020		+ 4 052		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021		+ 4 114		
Plafond calculé sur les revenus de 2021		+ 4 114		
Plafond pour les cotisations versées en 2022		= 16 253		
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 08 29 095 202 257

>>> Suite de votre avis

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 2 / 2

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%

